

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/24

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 11 juin 2024*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 11 juin 2024 à 19h00, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absentes et excusées :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUÉRÉ.
Madame Anne-Claire LEBELT ayant donné pouvoir à Madame Esmeralda MONPLAISIR.

Était absente et excusée

Madame Edith GALLOIS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et informe de l'absence de Madame Anne-Claire LEBELT qui a donné pouvoir à Madame Esmeralda MONPLAISIR et de Madame Emmanuelle DAUVERGNE qui a donné pouvoir à M. Olivier LE QUÉRÉ.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 011

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose Madame Josiane GAUDE comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 011.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 7 mai 2024. 07 2024 012

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 012.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

- **Vœu portant sur l'organisation d'une collecte solidaire au profit des enfants ukrainiens**

Madame le Maire présente le premier vœu des conseillers juniors qui consiste en l'organisation d'une collecte solidaire au profit des enfants ukrainiens.

Elle insiste sur l'importance de cette initiative nécessaire afin de soutenir le peuple ukrainien gravement frappé par la guerre.

Madame le Maire propose de mettre en place un lien sur le site internet de la Mairie du 7^e afin que des dons puissent être collectés. De plus, elle propose un soutien aux jeunes pour l'organisation des collectes.

Madame Marguerite CHEVREUL complète le propos de Madame le Maire en précisant que les enfants ont été très impliqués dans cette démarche et sont heureux d'y participer.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de ce vœu.

➤ **Vœu portant sur l'organisation d'une visite des Invalides par les conseillers juniors du 7^e avec des anciens combattants et blessés de guerre**

Madame le Maire détaille le vœu des conseillers juniors portant sur l'organisation d'une visite de l'Hôtel national des Invalides afin de rencontrer des anciens combattants et blessés de guerre.

Elle indique que la mairie du 7^e arrondissement sera heureuse d'accompagner les enfants dans la conduite de ce magnifique projet.

Les conseillers juniors se proposent également de partager, après la visite, un moment convivial avec les pensionnaires de l'Institut National des Invalides. Par ailleurs, ils suggèrent de récolter de l'argent afin de pouvoir offrir un cadeau à ces anciens combattants et blessés de guerre en signe de reconnaissance du temps passé avec eux et des expériences partagées.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de ce vœu.

3 - Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2024. 07 2024 013

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire annonce que, s'agissant des dotations, le taux d'exécution global de l'état spécial pour l'année 2023 est de 97,14 %, soit le meilleur taux d'exécution jamais réalisé par une Mairie d'arrondissement à Paris.

Monsieur Jean Laussucq précise que la délibération permet de reprendre au budget 2024 l'excédent du compte administratif de 78 787 euros et d'enregistrer des transferts de crédits qui sont habituels :

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 013.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. 2024 DASCO 16

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 4 sur les conventions annuelles d'objectifs et les subventions associées pour des projets d'animation au titre des activités périscolaires.

D'une part, elle rappelle que la Mairie du 7^e subventionne à hauteur de 16 580 euros l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine (CPN). Le siège de cette association est dans le 7^e.

Madame le Maire déplore une diminution de 8 260 euros de la subvention accordée par la Ville de Paris en comparaison avec celle de 2023.

D'autre part, elle indique qu'une subvention de 21 932 euros est versée à l'association English At School, située dans le 7^e arrondissement. Grâce au soutien de la Mairie du 7^e, l'association a bénéficié d'une hausse de sa subvention, qui s'élève désormais à un montant de 21 932 euros, soit 6 938 euros supplémentaires par rapport à 2023.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 16.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 - Collèges publics parisiens. Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros). 2024 DASCO 33

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 5 relatif à l'attribution de dotations de subventions d'équipement et de subventions pour travaux, à destination des collèges et lycées publics parisiens, dont ceux du 7^e arrondissement. Ces dotations sont complémentaires à celles relatives au fonctionnement.

S'agissant du 7^e arrondissement, une subvention d'un montant total de 6 453 euros est accordée au collège Jules Romains pour le changement d'une porte coupe-feu. L'année dernière, le collège Jules Romains avait bénéficié de 5 507 euros de subventions.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DASCO 33.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 - Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024. 2024 DASCO 67

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 6 relatif à une proposition d'actualisation du forfait des prestations accessoires, prises en charge par la Ville de Paris. Celles-ci représentent en partie les charges locatives de certaines catégories du personnel de l'État logés pour nécessité absolue de service au sein des équipements publics de la Ville de Paris.

Le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2024 est de :

- 1 837 euros par an pour les logements avec chauffage collectif. (Idem 2023).
- 2 450 euros par an pour les logements sans chauffage collectif. (Idem 2023).

La dotation générale de décentralisation n'a pas évolué et les forfaits demeurent inchangés par rapport aux années précédentes. Aujourd'hui, trois agents de l'État sont logés pour nécessité absolue de service au collège Jules Romains.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DASCO 67.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

7 - Subvention (125 583 euros), avenant n° 4 à l'association « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e) pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou » située au 11, rue Pierre Villev (7^e). 2024 DFPE 51

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente une subvention et un avenant à l'association La Joannaise du Gros Caillou pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou »; elle souligne qu'il s'agit d'une structure agréée depuis 2001, avec laquelle la mairie entretient d'excellentes relations.

Madame le Maire signale une baisse de la subvention de 4 299 euros.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 51.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 - Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. 2024 DFPE 103

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente les subventions allouées à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui a 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 103.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 - Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux. Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations. 2024 DFPE 115

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire détaille les subventions destinées à des structures de médiation familiale pour l'ensemble des arrondissements.

Elle signale une association qui intervient dans le 7^e arrondissement, l'association de la Ligue Française pour la Santé mentale qui va recevoir une subvention de 8000 euros au titre de l'année 2024.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 115.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 - Subvention (175 419 euros), avenant n° 4 à la Fondation Henriette Viollot - Aides aux Familles (7^e) pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 12, rue Chomel (7^e). 2024 DFPE 120

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 10 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 175 419 euros à la halte-garderie « Aide aux mères de famille », qui est située au 12 rue Chomel. Grâce à l'intervention de la Mairie du 7^e, la subvention pour 2024 est supérieure de 56 814 euros par rapport à l'année dernière, et représente un montant total de 175 419 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFPE 120.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 - Subventions (10 000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement et signature d'une convention. 2024 DAC 359

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le point 11 relatif aux subventions attribuées à six associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e arrondissement.

Elle précise qu'un montant de 10 000 euros sera attribué à six associations qui rythment l'animation culturelle du 7^e arrondissement : Inter 7, Carré Rive Gauche, Intemporelles, Le Bon Conseil, l'association Valentin Haüy et l'association Art, culture et foi à Paris.

Les montants sont les suivants :

- 3 000 euros pour Inter7 (contre 2 000 en 2023)
- 2 000 euros pour Carrée Rive Gauche (idem 2023)
- 2 000 euros pour Intemporelles (idem 2023)
- 2 000 euros pour Le Bon Conseil (contre 3 000 € en 2023)
- 1 000 pour l'association Valentin Haüy (idem 2023)
- Art, culture et foi Paris, un montant de 1 000 euros (premier versement)

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAC 359.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 - Renouvellement des conventions entre la Mairie du 7^e et 4 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en mairie. 07 2024 014

13 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaires 2024/2025. 07 2024 015

14 - Convention d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la Mairie du 7^e arrondissement et 11 associations. 07 2024 016

Rapporteur : Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Madame le Maire propose d'associer les points 12, 13 et 14 ensemble, car il s'agit de conventions d'occupation pour des associations différentes.

Bruno DELGADO-D'IMPERIO précise que le point 12 rassemble quatre conventions d'occupation pour la mairie à titre gratuit.

Il signale que le point 13 comporte la convention-cadre qui régit les modalités d'occupation des locaux scolaires.

Enfin, il termine par le point 14 qui concerne une convention d'occupation pour plusieurs associations, dans la salle Jean Nicot, rattachée à la mairie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés aux projets de délibération 07 2024 014, 07 2024 015 et 07 2024 016.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 - Subventions (10 000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 7^e arrondissement. 2024 DDCT 80

Rapporteur : Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Madame le Maire présente le point 15 relatif à la subvention de 10 000 euros du fonds d'animation locale pour le 7^e. Elle donne la parole à Bruno Delgado.

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO remercie Madame le Maire et détaille les associations du 7^e arrondissement qui bénéficieront d'une subvention de 1 000 euros chacune :

- Les Amis du Champ-de-Mars ;
- L'Association pour la Sauvegarde du Site de la rue Oudinot (ASSRO) ;
- Connaître et Protéger la Nature du Val-de-Seine (Le CPN) ;
- Entraide Sourire, Saint-François-Xavier ;
- Loisirs et Progrès ;
- Lutèce Échecs ;
- OLD'UP Génération des Vieux Debout (GDVD) ;
- Partage 5,/6,/7 ;
- Soroptimist International Paris Fondateur ;
- Sport 7 ;

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DDCT 80.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

16 - Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité Départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2024 DAC 261

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération relative à l'attribution d'une subvention de 30 600 euros aux 17 comités d'arrondissements de la Fédération des Anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Elle précise que le comité de la FNACA du 7^e est très actif et participe systématiquement aux commémorations organisées à la Mairie du 7^e ou dans l'arrondissement. Il entretient et renforce les liens de solidarité entre les anciens mobilisés en Algérie, Tunisie et Maroc.

Pour le 7^e arrondissement, 1 000 euros seront versés au Comité des Anciens Combattants. Une somme identique avait été attribuée en 2023 et 2022.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAC 261.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

17 - Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. 2024 DAE 14

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente la délibération numéro 17 qui propose d'octroyer plusieurs subventions à 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi pour un montant total de 6 626 000 euros. Elle donne la parole à madame Josiane Gaude.

Madame Josiane Gaude précise que pour le 7^e il est proposé d'attribuer une subvention de 17 000 euros à l'organisation Change Please.

Cela représente une hausse de 4 000 euros sur la subvention de l'année 2023.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 14.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

18 - Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 439 084 euros). 2024 DSOL 62

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente la délibération suivante qui a pour objet la validation des financements proposés en 2024 aux Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'Appui à la coordination (M2A-DAC) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) autorisés à Paris.

Pour le 7^e arrondissement, cela concerne l'association « Dispositifs Santé Paris Ouest » pour la M2A-DAC Paris Ouest, couvrant également les territoires du 15^e et 16^e arrondissements.

Le montant du financement proposé pour cette association est de 615 288 euros, soit une augmentation de 22 274 euros par rapport à 2023 grâce à l'intervention de la Mairie du 7^e.

Madame le Maire souligne l'importance de ce financement.

Marguerite CHEVREUL précise que ce dispositif est très utile pour les personnes de plus de 60 ans, pour leur maintien à domicile, leur maintien en bonne santé. En effet, il réunit des médecins, des psychologues, des associations sportives et s'occupe des aidants.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DSOL 62.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

19 - Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées. 2024 DVD 52

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération 19 qui propose d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations pour un montant total de 454 500 euros au titre du Plan Vélo pour les Parisiens mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie, et plus globalement, autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville.

En 2023, la même délibération concernait 25 associations pour un montant total de 475 135 euros. En 2023, « Sport 7 », bénéficiait à ce titre d'une subvention de 1 000 euros.

Aucune association n'est établie dans le 7^e mais deux d'entre elles peuvent intervenir dans l'arrondissement :

- Mieux se déplacer à bicyclette (MDB)

L'association percevra une subvention de fonctionnement de 28 000 euros et une subvention d'investissement de 7 000 euros. (Identique à 2023).

Madame le Maire précise qu'elle est heureuse de cette subvention au bénéfice de cette association avec laquelle la Mairie du 7^e collabore dans le cadre de la Bourse aux Vélos.

- RÉPAR.

Une convention lui attribuant une subvention de fonctionnement de 60 000 euros. (Diminution de 6 000 euros par rapport à 2023)

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DVD 52.

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Conclusion du Conseil :

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 17 septembre 2024.

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du 7^e arrondissement

Rachida DATI

